



# **Accord de majorité 2025-2030**

PS – MR-Les Engagés – Ecolo-Groen – Liste Bourgmestre

21.05.2025

## Inhoud

Introduction .....	3
<b>1. Une commune sereine .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. Espace public .....</b>	<b>5</b>
<b>1.2. Sécurité et prévention .....</b>	<b>7</b>
<b>1.3. Propreté.....</b>	<b>10</b>
<b>1.4. Mobilité.....</b>	<b>11</b>
<b>1.5. Stationnement.....</b>	<b>13</b>
<b>1.6. Espaces verts et espaces ludiques .....</b>	<b>14</b>
<b>1.7. Environnement, climat et développement durable.....</b>	<b>15</b>
<b>1.8. Urbanisme .....</b>	<b>17</b>
<b>1.9. Développement territorial .....</b>	<b>19</b>
<b>2. Une commune solidaire .....</b>	<b>20</b>
<b>2.1. CPAS .....</b>	<b>20</b>
<b>2.2. Egalité des chances .....</b>	<b>22</b>
<b>2.3. Logement .....</b>	<b>24</b>
<b>2.4. Cohésion sociale .....</b>	<b>26</b>
<b>2.5. Santé .....</b>	<b>27</b>
<b>3. Une commune qui investit dans ses talents .....</b>	<b>29</b>
<b>3.1. Crèches, accueil de la petite enfance et familles .....</b>	<b>29</b>
<b>3.2. Enseignement communal .....</b>	<b>31</b>
<b>3.3. Enfance (4-12 ans) et jeunesse (13-25 ans) .....</b>	<b>34</b>
<b>3.4. Aînés .....</b>	<b>36</b>
<b>3.5. Dynamique économique .....</b>	<b>38</b>
<b>3.6. Sport.....</b>	<b>41</b>
<b>3.7. Culture.....</b>	<b>43</b>
<b>3.8. Bien-être animal.....</b>	<b>45</b>
<b>4. Une commune responsable.....</b>	<b>46</b>
<b>4.1. Participation citoyenne .....</b>	<b>46</b>
<b>4.2. Etat civil, population et accueil de la population.....</b>	<b>47</b>
<b>4.3. Finances, simplification administrative et gestion communale.....</b>	<b>48</b>
<b>4.4. Gouvernance.....</b>	<b>50</b>
<b>4.5. Ressources humaines.....</b>	<b>52</b>

## 1. Introduction

Suite aux élections d'octobre, quatre listes – PS, MR-Les Engagés, Ecolo-Groen et LB –ont décidé de s'unir autour d'un projet commun pour Schaerbeek.

Fruit du dialogue, cette coalition forte de 34 sièges sur 47 marque une nouvelle ère de gouvernance stable, pluraliste et tournée vers l'avenir.

Nous avons fait le choix de dépasser nos différences pour construire un projet cohérent, qui tienne compte à la fois du besoin de répondre de manière concrète aux besoins des Schaerbeekois et Schaerbeekaises et des réalités de la gestion publique.

La législature 2024–2030 s'ouvre dans un contexte exigeant, marqué par la nécessité d'un retour à l'équilibre budgétaire sous supervision régionale. Mais cet accord ne se limite pas à une gestion comptable : il trace un cap politique clair, celui d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants de la commune, en mettant en œuvre une politique publique à la fois rigoureuse, solidaire et tournée vers l'avenir.

Cet accord est à la fois un cap et un cadre qui repose sur trois piliers structurants :

- Le maintien de services publics proches, accessibles et performants
- La protection du revenu des ménages et des réponses aux défis sociaux
- Une politique d'investissements stratégiques ambitieuse répondant aux défis de transition solidaire, responsable, durable et innovante.

Notre ambition est de bâtir une commune plus sûre, plus propre, plus solidaire, plus durable, plus accessible et plus apaisée, où le service public doit être proche et performant, où les réponses aux inégalités se traduisent par des actions concrètes, où les investissements publics contribuent à une transition à la fois écologique, sociale et économique.

Nous portons une vision d'avenir partagée, qui dépasse les clivages traditionnels et fait de la coopération, de l'écoute et de la concertation des principes fondamentaux de l'action communale.

### **Une commune sereine**

Dans une commune dense et diverse comme Schaerbeek, garantir un cadre de vie serein est un impératif politique. Cet accord décline une série de mesures pour renforcer la qualité de l'espace public, assurer la sécurité au quotidien, améliorer la propreté des rues, repenser la mobilité dans une logique apaisée, et favoriser un environnement urbain propice à la détente, à la nature et à la transition. L'ambition est claire : une commune où l'on peut vivre, circuler et se rencontrer dans des conditions sûres, propres et conviviales.

Symbole des défis urbains de Schaerbeek, le Quartier Nord fera l'objet d'une attention politique et opérationnelle dans une approche intégrée : sécurité renforcée, accompagnement social, aménagement urbain adapté et revitalisation économique. La commune mobilisera tous les niveaux de pouvoir pour restaurer durablement la qualité de vie et renforcer la cohésion sociale dans ce territoire en profonde mutation.

### **Une commune solidaire**

Face aux inégalités sociales et aux fragilités qui touchent de nombreux habitants, Schaerbeek entend renforcer son rôle de filet social et de garant de la dignité humaine.

L'administration communale et le CPAS travailleront en étroite collaboration afin de mieux répondre aux défis sociaux : précarité, droit au logement, lutte contre toutes les formes de discrimination, santé de proximité, du vivre-ensemble, ... C'est une vision résolument inclusive, qui articule solidarité, prévention, équité et respect de la diversité.

### **Une commune qui investit dans ses talents**

Schaerbeek est une commune riche de sa diversité sociale, culturelle et générationnelle. Cet accord vise à renforcer le vivre-ensemble à travers des politiques actives de cohésion sociale, un soutien fort au tissu associatif, et une valorisation des dynamiques citoyennes.

La majorité souhaite une commune qui accompagne chaque génération à chaque étape de la vie. Nous affirmons une ambition forte en matière de petite enfance, d'enseignement communal, de jeunesse, de soutien aux familles, aux aînés, aux acteurs économiques, au monde associatif, à la culture et au sport. Il s'agit d'investir dans les talents, la créativité et les initiatives des Schaerbeekaises et Schaerbeekois, pour bâtir une commune dynamique, apprenante, intergénérationnelle et tournée vers l'avenir.

### **Une commune responsable**

Gérer une commune avec efficacité et transparence est une condition de confiance et de légitimité. Nos engagements en matière de participation citoyenne, d'accueil administratif, de finances publiques, de simplification des démarches, de gouvernance et de ressources humaines se veulent ambitieux. Il s'agit de construire une administration moderne, performante, à l'écoute, et garante de l'intérêt général. La commune se veut exemplaire, agile et proche de ses citoyens.

Cet accord, ancré dans le dialogue et l'adaptation aux réalités locales, se veut un cadre évolutif pour répondre aux défis d'aujourd'hui tout en préparant Schaerbeek aux défis de demain.

C'est ensemble, avec les citoyens et les acteurs locaux, que nous pourrons relever les défis de cette décennie et écrire un nouveau chapitre de Schaerbeek.

Cet accord est un pacte entre l'autorité communale et ses habitants : une feuille de route sérieuse, ambitieuse et ancrée dans les réalités locales. En conjuguant rigueur, inclusion et innovation, la majorité entend faire de Schaerbeek une commune exemplaire, résiliente et tournée vers l'avenir.

## 2. Une commune sereine

### 2.1. Espace public

**La gestion de l'aménagement de l'espace public est un levier important sur lequel une commune peut s'appuyer pour améliorer sensiblement la qualité de vie de ses habitantes et habitants. La nouvelle majorité a l'ambition d'activer efficacement et avec ampleur ce levier important avec pour effet une plus grande convivialité pour toutes celles et ceux qui vivent dans notre commune, une ville à hauteurs d'enfants, la multiplication des espaces végétalisés, le renforcement de la sécurité et l'amélioration de la mobilité, de la propreté et de la qualité de l'air.**

Une attention particulière sera portée aux personnes en situation de handicap et/ou PMR et plus largement à un espace public inclusif.

Ceci sera réalisé dans la plus grande concertation avec les riveraines et les riverains des différents projets concernés.

La majorité poursuivra la politique des contrats de quartier. La majorité agira prioritairement dans les quartiers denses et s'inscrira dans une politique volontariste en matière de rénovation urbaine afin que tous les schaarbeekoïses et schaarbeekoïses puissent jouir de conditions de vie agréable.

De manière générale, tous les quartiers doivent pouvoir compter, à proximité modérée, sur des équipements variés et de qualité : espaces verts, espaces récréatifs, services publics locaux (crèches, salles de quartier), ...

Cette présence d'équipements publics additionnée à celle de commerces et d'entreprises privées de services renforcera à Schaarbeek le principe de la ville à 15 minutes. Il permet à toutes les habitantes et tous les habitants de répondre à leurs besoins dans un périmètre restreint. Cela diminue les déplacements motorisés et leurs nuisances et soutient le développement des commerces locaux et de la vie sociale.

Partout où cela est possible et dans le respect des besoins des quartiers, la végétalisation de l'espace public sera maintenue et amplifiée pour améliorer le cadre et la qualité de vie et la convivialité des quartiers et lutter contre les îlots de chaleur.

La végétalisation de l'espace public par la verdurisation des façades sera encouragée. Dans la mesure des moyens disponibles, la majorité soutiendra tant les demandes individuelles des riverains que celles de comité de rue ou de quartiers.

La majorité luttera contre le risque d'inondation par le biais d'une gestion exemplaire des eaux pluviales et qui améliore le maillage bleu du territoire.

L'éclairage public sera amélioré sur base des recommandations du plan lumière pour offrir des parcours sécurisés et un éclairage de qualité à travers la commune.

Il veillera également à mettre en valeur le patrimoine tout en préservant la biodiversité.

Les fontaines sur la place des Bienfaiteurs et la place de la Patrie seront restaurées.

La majorité mettra sur pieds un règlement clair d'occupations citoyennes de l'espace public.

Une réflexion sera menée sur la présence des symboles coloniaux dans les rues de Schaerbeek. Cette réflexion offrira un espace public plus accueillant pour toutes et tous quelle que soit son origine ou son histoire.

Le mobilier urbain sera harmonisé pour assurer une plus grande cohérence.

Pour renforcer la sécurité offerte à toutes, et tous et en particulier aux femmes, une approche spécifique/genrée sera incluse dans le processus de rénovation de l'espace public. Un espace pensé en fonction des différences de genre est un espace plus sécurisé et plus accueillant pour toutes et tous.

Les habitantes et habitants de Schaerbeek seront invités à prendre une part plus active dans l'entretien et la rénovation de l'espace public à travers le logiciel « Fix My Street » et la possibilité d'eux-mêmes indiquer les problèmes qu'ils constatent. La réactivité des services communaux sera maximisée, en partenariat avec la Région.

Les différents soutiens proposés par les autres niveaux de pouvoir en termes de revitalisation urbaine, de création d'équipements collectifs de proximité et de politiques de cohésion sociale, seront sollicités avec ambition pour contribuer au projet schaerbeekois.

## 2.2. Sécurité et prévention

**La sécurité au quotidien est le fruit d'une approche globale, volontariste, coordonnée et planifiée impliquant les citoyens, le monde associatif, les acteurs économiques et de quartier, les services communaux, la police ainsi que la Région de Bruxelles-Capitale, les communautés et l'Etat fédéral. Cette approche doit nécessairement identifier, reconnaître et répondre aux besoins et aux attentes de toutes et tous, en ce compris les personnes ou groupes de personnes fragilisées.**

Les partenaires de majorité s'accordent pour faire de la sécurité au quotidien l'une des priorités de cette mandature. Ils s'engagent à y consacrer les moyens financiers nécessaires afin de garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire communal.

La politique menée en matière de sécurité et de prévention portera une attention particulière à ses implications en matière de cohésion sociale

Malgré ses efforts et une politique volontariste, la commune et la zone de police ne pourront atteindre leurs objectifs en matière de sécurité sans que chacun des pouvoirs publics ou acteurs concernés ne prenne ses responsabilités et n'accomplisse ses missions de manière efficace. La commune exige un meilleur et entier soutien des services de l'Etat (fédéral, communautaire, régional) notamment dans la poursuite des infractions judiciaires et la gestion de l'accueil des migrants, de la prise en charge du traitement des personnes sous addiction, des mineurs en danger, etc.

La majorité soutiendra auprès des autres niveaux de pouvoir le renforcement des moyens alloués à la zone de police. La majorité veillera à maintenir le nombre d'agents de police sur tout le territoire et en fonction des moyens supplémentaires obtenus, d'augmenter le nombre d'agents.

La majorité assurera toutes les fonctions policières de base et garantira la pleine collaboration avec les cinq autres zones de police et la police fédérale. Cette collaboration doit garantir la meilleure efficacité policière sans porter préjudice au déploiement de notre police de proximité.

La collaboration entre les autres zones de police et la police fédérale portera également sur le partage des images de caméra, dans le respect de la loi. Selon les demandes des services de police, le réseau de caméra sera étendu.

Chaque problématique spécifique continuera de faire l'objet de politiques dédiées de prévention : lutte contre les addictions, prévention de la récidive, accompagnement de jeunes en danger, gestion des nuisances de la prostitution, ...

La majorité fera de la lutte contre le trafic de drogue et le deal de rue sur l'ensemble du territoire une des priorités de cette mandature en matière de sécurité.

La majorité s'engage à combattre activement l'insécurité et améliorer le sentiment de sécurité sur l'ensemble du territoire de la commune. Elle déploiera une présence policière et des

services de prévention, en priorité dans les quartiers sensibles ou dans les périodes de tension et y développera des plans d'actions spécifiques (drogue, tapages, rodéos et insécurité routière, incivilités, Quartier Nord, harcèlement de rue, etc.).

Une attention particulière sera notamment portée à l'aménagement de l'espace public et son bon éclairage, ainsi que la propreté.

Le Quartier Nord poursuivra l'objectif d'une vision intégrée et multidisciplinaire visant les différents enjeux et problématiques rencontrés dans le quartier : prostitution, trafic de stupéfiants, assuétudes, errance et sans-abrisme, personnes sans statut, marchands de sommeil, incivilités, criminalité et délinquance.

La majorité s'engage à renforcer le Plan d'Action Quartier Nord. Pour ce faire, la commune appellera les différents niveaux de pouvoirs et acteurs concernés à prendre leurs responsabilités et à travailler en tant que partenaires loyaux dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie du quartier.

La politique d'accompagnement de la prostitution sera poursuivie au regard de la nouvelle législation. La protection des travailleurs et travailleuses du sexe et la lutte contre les violences seront au cœur de la politique menée dans le quartier.

La réduction des nuisances amenées par les activités nocturnes dans le quartier sera poursuivie. Le référent du quartier Nord poursuivra sa mission et, si nécessaire, sera secondé.

Dans la mesure du possible, la majorité souhaite également élargir les horaires de travail des Gardiens de la Paix pour assurer une présence accrue le weekend et plus tardive en soirée dans les lieux sensibles.

La majorité veillera à mener une politique efficace de lutte contre toute forme de harcèlement particulièrement le harcèlement dans l'espace public et le harcèlement en milieu scolaire ainsi que le harcèlement sexuel. Des campagnes et des outils de prévention seront mis en place à destination du public et des travailleurs concernés, notamment via la collaboration avec les acteurs de terrain (associations, écoles, hautes écoles), dans le but de conscientiser les (potentielles) victimes ainsi que les (potentiels) auteurs. La majorité veillera également au développement d'outils permettant de signaler et traiter rapidement les cas signalés.

La majorité veillera à continuer à porter une attention particulière à l'accueil et à l'accompagnement des victimes, en particulier les victimes de violences sexuelles et intrafamiliales, notamment via la cellule EVA (Emergency Victim Assistance).

Une politique ambitieuse de formation des policiers sera poursuivie notamment dans les domaines des violences à l'égard des femmes et de la communautés LGBTQIA+ mais également de tout public souffrant de santé mentale.

La majorité s'engage à lutter fermement contre toutes formes de violences policières et souhaite que la zone de police BruNo continue à être pionnière en cette matière. Parallèlement, les violences envers les forces de police et les agents des pouvoirs publics ne seront nullement tolérées.

Les autorités veilleront également à impliquer activement les citoyens et les acteurs de quartier, notamment via le recours à des partenariats locaux de prévention (PLP).

La majorité poursuivra ses efforts de prévention contre les cambriolages par le développement de campagnes de prévention auprès des particuliers (opérations ROSACE, Télé Police Vision). Elle sensibilisera l'installation de systèmes de sécurité chez les commerçants et indépendants.

La sécurité routière reste également une priorité de cette majorité dans une vision zéro tué et zéro blessé grave. Celle-ci s'engage à lutter contre les rodéos urbains, les excès de vitesse et les comportements dangereux, à sécuriser les passages piétons, les abords d'écoles et abords de sites sportifs

Le respect des règles du code de la route sera rappelé pour tous les usagers de l'espace public.

Un travail sera également mené avec tous les opérateurs de transports en commun pour les sensibiliser au respect du code de la route et des usagers faibles.

La majorité accordera une attention particulière et pèsera de tout son poids pour que les projets d'aménagement des voiries régionales, notamment du boulevard Lambert et de la chaussée de Louvain, favorisent la sécurité des piétons et des cyclistes (éclairage et traversées).

La majorité veillera à une présence physique renforcée de la police dans les rues de Schaerbeek.

L'amplification de la brigade cycliste affectée notamment aux missions de patrouille et de lutte contre l'insécurité routière contribuera également au développement de la police de proximité.

La présence des Gardiens de la Paix sera maintenue aux abords des écoles lors des entrées et sorties des cours. Un dialogue sera entrepris avec les différents pouvoirs organisateurs concernant la sécurisation des abords des écoles.

## 2.3. Propreté

La propreté sera une des priorités de la législature.

La majorité présentera rapidement un plan de propreté qui détaillera la stratégie adoptée et fixera les priorités pour la propreté dans l'espace public. Ce plan sera adapté aux besoins des quartiers et sera construit à partir du processus citoyen déjà initié, autour des axes suivants :

- **Information, prévention et sensibilisation aux règles en matière de propreté**
- **Stratégie de nettoyage communal**
- **Renforcer la répression et lutte contre les incivilités en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés (Police, agents constateurs, ...)**
- **Meilleure collaboration et renforcement des exigences vis-à-vis des habitants, commerçants, visiteurs, Bruxelles Propreté et les autres acteurs en charge de la propreté publique (STIB, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, maîtres d'ouvrages de chantiers, ...)**
- **Equipements dédiés à la propreté dans l'espace public (points d'apport volontaire, poubelles, canisite, ...)**
- **Lutte renforcée contre les nuisibles (rats, ...) en collaboration avec les acteurs publics concernés (Vivaqua, Infrabel, SNCB...)**

En vue de limiter les nuisances causées par le système de ramassage des déchets ménagers en porte à porte, la majorité souhaite le développement d'un réseau de lieux de collecte permanent sur son territoire, tout en gardant une attention particulière envers les publics âgés et à mobilité réduite. Elle soutiendra la Région dans un tel développement, spécialement pour les nouveaux quartiers à créer et les projets d'envergure.

Pour garantir un résultat plus efficace, plus réactif et cohérent du nettoyage de l'espace public, la majorité défendra une unité de la gestion de la propreté sur son territoire par le transfert à la commune des missions du service régional de nettoyage des rues (et son financement).

La majorité plaidera activement auprès de Bruxelles Propreté pour solutionner l'enjeu de la propreté dans le quartier autour de la gare du Nord.

## 2.4. Mobilité

**La politique de mobilité est au service des schaarbeekoïses et vise à améliorer la qualité de vie et l'accessibilité des quartiers.**

**Dans cette perspective, l'implication des habitants et usagers sera au cœur du projet schaarbeekoïse.**

La majorité devra s'inscrire dans la politique régionale de Mobilité. La majorité adhère donc au principe « STOP » : cette politique visera à favoriser prioritairement la marche piétonne, les cyclistes, les transports publics, les voitures partagées et individuelles. La circulation automobile des riverains et de ses visiteurs ainsi que l'accessibilité des commerces seront privilégiées au trafic de transit.

La politique qui vise à diminuer le trafic de transit (et en particulier celui des poids lourds) tout en facilitant le trafic à destination pour les riverains sera poursuivie. Sur base d'un processus consultatif et des conclusions des rapports d'évaluation de leur mise en œuvre, les plans de circulation déjà réalisés feront l'objet d'ajustements spécifiques en vue de résoudre les reports non désirés.

La majorité s'engage à diminuer le trafic de transit et à optimiser la situation de trafic sur l'ensemble du territoire et en particulier autour des rues et avenues suivantes : Demolder, Vanderlinden, Colignon, Chazal, Haecht, Reine, Rubens, Poste, Deschanel. Ces dernières seront passées en revue afin d'évaluer ce qui fonctionne et ce qui peut être amélioré.

La mobilité des quartiers les moins bien desservis par le transport en commun sera renforcée tout en maintenant éloigné le trafic des voitures en transit en le ramenant sur les axes majeurs, dont le trafic sera fluidifié. Ils sont, en effet, mieux adaptés à ce flux et continueront à servir de porte d'entrée dans les différents quartiers.

Des solutions innovantes seront envisagées pour favoriser le trafic à destination des quartiers par rapport au trafic de transit (caméras ANPR, bornes rétractables, etc.).

Pour renforcer la sécurité dans les rues, pour améliorer la convivialité des avenues ou l'attrait des quartiers, pour faciliter l'accès de notre commune à ses habitantes et habitants et à leurs proches, la nouvelle majorité entend consolider sa politique de mobilité en l'appuyant sur la participation citoyenne. Les données chiffrées et objectivées récoltées en toute transparence par la commune (ou par des tiers) via de nouveaux outils numériques serviront à éclairer les grands projets de mobilité et les avis citoyens qui y seront apportés.

Pour objectiver son action, la majorité développera un système global de mesurage régulier des flux de toute circulation sur le territoire (type Telraam). Ces données seront accessibles au grand public en toute transparence. Elles seront utilisées dans les différentes décisions prises en termes de mobilité.

Pour que la zone 30 soit respectée, les rues seront aménagées là où c'est nécessaire afin de garantir la sécurité routière.

La majorité développera une politique piétonne axée sur la sécurité et le confort. Ce faisant, une attention particulière sera accordée aux besoins des enfants, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. Le Plan Trottoir sera maintenu et amplifié pour assurer le bon entretien et la rénovation des trottoirs (suivant les possibilités budgétaires). La nouvelle majorité encourage la mobilité à pied en équipant les trottoirs, entre autres, de bancs de repos et d'un parcours ludique.

La sécurisation des abords d'école est une priorité de la majorité. La politique d'apaisement des zones scolaires sera poursuivie par différents moyens :

- les rues scolaires existantes seront maintenues et la majorité analysera toute demande de la part des établissements scolaires.
- les gardiens de la paix et/ou une collaboration avec les écoles pour accompagner les traversées piétonnes
- les aménagements de voirie

En tenant compte des besoins des quartiers et des habitants, la nouvelle majorité demandera l'installation de pistes cyclables sécurisées sur les grands axes régionaux (entre autres, la réalisation du trajet cyclable C3, rue du Progrès et Chaussée de Louvain).

Afin de faciliter une mobilité sûre et fluide des modes de transport actifs (piétons et cyclistes), la commune mènera une politique qui vise à créer un réseau des rues cyclables et qui assure un entretien adéquat des trottoirs, pistes cyclables, voiries, passages piétons, marquages routiers, etc.

La majorité plaidera auprès des opérateurs de transport en commun pour le renforcement de son réseau et de la sécurisation et de l'accessibilité des arrêts

Le collège présentera au conseil communal une motion visant les exigences qu'il a auprès des opérateurs de transport public afin de rendre Schaerbeek accessible pour tous.

La majorité assurera la bonne coordination des initiatives et projets d'envergure sur son territoire. Les autres niveaux de pouvoir et opérateurs actifs sur le territoire seront interrogés pour établir un plan de leurs travaux d'infrastructure d'envergure projetés à Schaerbeek.

La majorité veillera au déploiement de l'offre de véhicules partagés sur son territoire.

## 2.5. Stationnement

**La politique de stationnement permet à l'autorité de gérer le manque de place dans l'espace public par rapport à la demande de stationnement. La nouvelle majorité, à travers sa politique de stationnement, favorisera les habitantes et les habitants de la commune ainsi que leurs proches en visite.**

Pour tenir compte de la réalité de chaque quartier, la nouvelle majorité estime que des mesures différenciées, flexibles et moins uniformes, peuvent être mises en œuvre. Elle plaidera auprès de la Région pour que les formules trouvées puissent être permises par les autorités régionales.

L'ensemble de ce travail se fera en étroite concertation avec les usagers de chaque quartier.

Un audit externe servira de base pour mesurer objectivement l'emprise du stationnement sur l'espace public, par quartier et par période (de la journée, de la semaine, ...). Une attention particulière sera accordée aux zones commerciales.

L'heure de la fin de la période de stationnement payant (21h) et la répartition des zones (bleues, vertes, rouges) sera réévaluée quartier par quartier sur base de chiffres objectivés et en concertation avec les riveraines et les riverains des zones concernées.

Dans chaque projet de réaménagement, les éventuelles suppressions de places de stationnement seront limitées au strict minimum et justifiées par des raisons de sécurisation ou d'amélioration significative de l'espace public pour tous.

La majorité étudiera toutes les pistes en vue d'augmenter l'offre de stationnement hors voirie (automobile et vélo) par création ou mutualisation d'infrastructures existantes (en particulier dans le quartier nord)

Un travail de collaboration sera poursuivi et amplifié avec Parking Brussels pour exiger une amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens et attendus par la commune.

La majorité évaluera de manière continue les drop zones créées pour le stationnement des vélos et trottinettes partagés et les ajustera si nécessaire. Elle assurera un contrôle du respect de ces zones par les utilisateurs et sanctionnera les opérateurs en cas de non-respect de celles-ci.

## 2.6. Espaces verts et espaces ludiques

La majorité a pour ambition d'augmenter les espaces verts et les espaces ludiques à l'usage des habitants, en particulier dans les quartiers les moins bien desservis.

Elle s'engage sur une gestion durable des espaces verts : pas de pesticides et gestion décarbonée des espaces verts et sélection d'espèces végétales indigènes pour enrichir la biodiversité et créer des habitats pour la faune urbaine

Elle poursuivra l'entretien de ses espaces verts existants, améliorera la végétalisation des places et lieux publics en augmentant le pourcentage de la surface perméable et plantée.

La végétalisation et la qualité des espaces verts fera l'objet d'une attention particulière dans tous les grands projets de développement urbain (cf. chapitre « aménagement du territoire »). De nouveaux parcs seront créés dans le cadre des nouveaux grands projets (Stephenson, Mediapark, ...)

La majorité veillera à améliorer la qualité de l'eau des étangs du Parc Josaphat et à développer l'animalerie et sa portée pédagogique

Schaerbeek achèvera la rénovation des aires ludiques Van Dyck, Jardin et Parc de la jeunesse. Une piste Pump Track sera ajoutée au Parc de la jeunesse. Trois nouvelles aires de jeux seront aménagées dans les parcs Huart Hamoir, Stephenson et Mediapark.

La majorité envisagera également l'aménagement d'un Parkour et d'une plaine de jeu aquatique. Plus généralement, lorsque cela sera possible, l'eau sera intégrée dans une dynamique ludique.

La majorité s'engage à développer des équipements ludiques, sportifs et de détente de proximité sur l'espace public. En particulier dans les quartiers les plus denses et les moins desservis.

Afin de pallier la carence de sites aménageables en espaces ludiques, surtout dans les quartiers les plus densément peuplés, la majorité mettra en place des occupations temporaires (et à la demande des riverains) dans certaines rues et places publiques (rue aux jeux).

Pour tout projet récurrent ayant un impact sur la mobilité, comme par exemple la fermeture de rues, la majorité prévoira un processus de consultation des riverains.

## 2.7. Environnement, climat et développement durable

**Schaerbeek fut une des premières communes de Belgique à initier un Plan Climat. Il visait à lutter à l'échelle communale contre le dérèglement climatique. Très novateur il se concentrait sur la consommation énergétique des bâtiments communaux. La législature 2012-2018, le Plan Climat s'est élargi à l'ensemble des consommations de l'administration communale. Il s'est articulé autour des 3 principes : mieux acheter, mieux consommer, mieux produire. Il a été doté d'outils d'évaluation scientifiques et rigoureux. Cette évaluation a largement prouvé son efficacité avec des gains financiers et économiques avérés.**

**Le conseil communal a décidé à l'unanimité d'élargir le Plan Climat de la commune de Schaerbeek à l'ensemble du territoire de la commune.**

La majorité s'attèlera à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du Plan Climat. Elle s'inscrira dans les politiques régionales pour augmenter les leviers et pour améliorer le financement de ses actions.

En énergie, la majorité continuera à valoriser les différentes toitures du patrimoine communal en vue de produire de l'électricité. La majorité définira une stratégie globale de développement sur le territoire de communauté d'énergie et valorisant encore mieux son parc photovoltaïque et en orientant les citoyens vers les dispositifs régionaux.

Une attention particulière sera apportée aux logements sociaux et un partenariat sera développé avec le Foyer Schaerbeekois.

La majorité est favorable et accompagnera tout développement de « Réseau de chaleur urbain » sur son territoire. La majorité identifie un potentiel important, depuis l'incinérateur pour desservir tout le quartier de la Gare de Schaerbeek et Huart Hamoir.

Schaerbeek s'inscrira dans le Plan QUIET de la Région bruxelloise et luttera activement contre les nuisances sonores :

- Elle est favorable à la multiplication de radars sonores
- Elle luttera contre les rodéos urbains et les bruits de certains véhicules
- Elle portera une attention particulière au bruit dans la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement.
- Elle sera attentive au choix de revêtement dans les travaux publics
- Elle s'inscrira dans la lutte contre le survol (en particulier de nuit) de son territoire

La Majorité s'inscrira dans les politiques de qualité de l'air de la Région bruxelloise. Elle y veillera dans ses propres politiques de mobilité, de climat, d'urbanisme et de rénovation urbaine.

Elle accompagnera les initiatives citoyennes qui vise à mesurer et à améliorer la qualité de l'air de leur quartier.

Afin de prévenir les risques d'inondation ainsi que d'éviter la pollution des cours d'eau, la Majorité mènera une politique visant à éviter le « tout à l'égout ». Des attentions particulières seront menées afin de récupérer et réutiliser les eaux de pluies en provenance des toitures (dans le cadre des permis d'urbanisme ou d'accompagnement de citoyen dans l'installation de citernes), protéger la verdurisation des îlots intérieurs et rendre l'espace public plus perméable (choix des matériaux et végétalisation).

## 2.8. Urbanisme

**L'urbanisme est l'outil dont dispose la commune pour garantir un habitat digne et de qualité, un bâti intégré et respectueux de son environnement, un rapport à la ville et à l'urbanité.**

**La majorité s'engage à assurer une politique de l'urbanisme orientée vers le citoyen. L'urbanisme est au service des Schaerbeekoïses et de la qualité de vie dans les quartiers.**

**L'orientation et l'accompagnement des demandeurs de permis seront au cœur de la politique menée par la majorité.**

**La politique de l'urbanisme doit tenir compte des enjeux que traversent nos villes.**

**La majorité sera soucieuse de mener une réflexion visant à l'équilibre entre enjeux esthétiques, aspects économiques, aspects patrimoniaux et la nécessaire amélioration de la performance énergétique du bâti.**

La commune maximisera la simplification administrative dans le cadre des procédures d'octroi de permis.

Elle s'engagera à tout mettre en œuvre pour assurer les meilleurs délais et, à minima, respecter les délais prescrits.

Elle assurera la constance et la cohérence des positions tenues par les services.

Elle formalisera une jurisprudence intra-service (transparence, égalité de traitement, équité).

Elle mettra un point d'honneur à développer un accompagnement et un conseil de qualité (en ce compris préalablement au dépôt de la demande).

Elle poursuivra et facilitera sa politique de régularisation des infractions urbanistiques dans le respect de toutes les parties.

Elle luttera activement contre les marchands de sommeil

La majorité favorisera la création de logements abordables et de qualité moyennant l'adaptation et l'adéquation de la jurisprudence interne à la réalité du logement à Bruxelles, sans subdivision excessive

La majorité continuera de veiller à développer un habitat de qualité, conforme aux dispositions légales de confort et d'habitabilité et soucieux d'une bonne isolation, et d'une accessibilité financière. Le projet de lutte contre les divisions illégales d'immeubles et des marchands de sommeil et de fraude au domiciliations (IHLO) sera poursuivi.

Elle envisagera de passer par des RCUZ (règlement communal d'urbanisme zoné) pour rencontrer des enjeux spécifiques d'un quartier (ex : pas de night shops, etc.).

Tous les projets impactants seront soumis à concertation préalable auprès des habitants et parties prenantes.

Lors de la délivrance des permis sur les projets d'envergure, la majorité veillera à imposer aux promoteurs des charges visant à, selon les besoins du quartier, produire les équipements et aménités publiques nécessaires à développement harmonieux des ensembles ou, le cas échéant, des logements sociaux et publics

## 2.9. Développement territorial

**Schaerbeek accueille des projets régionaux d'envergure. La majorité s'engage à plaider auprès de la Région pour que les intérêts de la commune soient rencontrés.**

Concernant le site Josaphat, la majorité analysera les permis de lotir et d'urbanisme au regard de ses intérêts. Toute urbanisation menée par la Région amènera la majorité à réclamer un parc public ambitieux et la préservation d'une zone dédiée à la biodiversité, le développement et le financement d'une école, d'une salle de sport et de deux crèches

Concernant Mediapark, la commune soutiendra le développement rapide du site de Mediapark et plaidera auprès de la STIB pour la mise en place des solutions de mobilité nécessaires à sa bonne accessibilité.

Une attention particulière à la préservation du bois Georgin sera également pleinement défendue. La majorité veillera à assurer la présence d'équipements en suffisance dans le quartier pour accueillir les nouveaux habitants.

La majorité plaidera pour des solutions d'aménagements plus durables et qualitatifs de la zone dite Parkway ainsi que pour le financement par la RBC de la mise en œuvre du Parkway (restructuration de l'entrée de la E40). La commune veillera à la bonne coordination des chantiers afin de minimiser les nuisances pour les riverains.

Dans le site de la gare du nord, la commune veillera à la présence d'équipements publics en suffisance pour répondre aux besoins du quartier.

La majorité s'opposera fermement à la présence du stationnement des bus dans l'espace public, au détriment de la qualité de ce dernier.

La majorité s'engage par ailleurs à assurer une parfaite information sur les évolutions du projet et de son calendrier auprès des riverains du quartier.

## 3. Une commune solidaire

### 3.1. CPAS

#### **La majorité accordera la priorité à la lutte active contre la pauvreté et la précarité.**

Les travailleurs sociaux jouent un rôle fondamental pour que le CPAS puisse mener à bien sa politique sociale. Le CPAS veillera au bien-être des travailleurs

La majorité garantira le financement de la couverture sociale des ayants-droits et la qualité des conditions de travail des agents via un principe intangible : le calcul automatique de la dotation communale en fonction de i) l'évolution du nombre de personnes bénéficiant du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), du nombre de personnes bénéficiant d'un Revenu Equivalent au Revenu d'Intégration Sociale (ERI) à charge des pouvoirs communaux, et des aides complémentaires selon les lignes de conduite du CPAS et ii) la garantie de l'évolution de l'encadrement nécessaire qui y est lié.

Le CPAS sera mobilisé autour de la mise en œuvre d'un parcours d'accompagnement social individualisé traduisant une vision émancipatrice de l'action sociale et visant l'autonomie du plus grand nombre.

La majorité souhaite mener une politique active de l'action sociale pour une insertion par l'emploi et l'activité (puissant vecteur d'émancipation sociale) et de réduction de la pauvreté. Le CPAS veillera à activer les projets individualisés d'insertion sociale (formation adaptée, stages, apprentissage des langues, travail bénévole dans le secteur public ou associatif). Les incitants à entrer dans un parcours d'intégration seront renforcés.

Le projet MIRIAM sera poursuivi pour accorder une attention particulière aux familles monoparentales afin de prévenir la pauvreté infantile et ses effets sur le développement des enfants.

Les étudiants et jeunes de moins de 25 ans non étudiants précarisés feront l'objet d'une attention particulière notamment par un soutien dans le cadre de leur parcours de formation ou d'étude.

Le CPAS, par sa mission d'accompagnement et d'anticipation, est un levier essentiel pour éviter les expulsions domiciliaires. La majorité réalisera un travail conséquent de prévention des expulsions en s'appuyant sur le CPAS et sur des partenariats avec le secteur associatif actif en matière de logement (complémentaires à des initiatives visant à responsabiliser les acteurs privés, comme les propriétaires, dans le respect de la législation, pour garantir une approche équilibrée et durable de la question du logement).

Le CPAS continuera à lutter contre la précarité hydrique et énergétique.

Le CPAS s'inscrira dans la politique régionale de lutte contre le mal logement et soutiendra les initiatives visant à contribuer à la lutte contre le sans-chez-soirisme.

Le CPAS veillera à coordonner au mieux l'action sociale dans le cadre de la Coordination de l'action sociale de Schaerbeek (la CASS en collaboration avec la Coordination sociale de Schaerbeek (CSS) pour exercer ses missions d'action sociale.

La majorité s'inscrira dans la dynamique impulsée notamment par IRISCARE (rapport « Wery ») visant à objectiver les conditions d'exploitation des Maisons de Repos et de Soins Publiques, tenant compte des recommandations émises. Sur base d'une analyse objective de la situation (public accueilli, coût effectif, état des infrastructures, etc.), sans impacter la qualité des services rendus, l'accueil des seniors pourrait être orienté vers les solutions les plus adéquates.

Moyennant l'objectivation des gains d'efficacité que cela générerait pour les citoyens et sans impact sur l'existence de services rendus aux citoyens, une mutualisation et rationalisation des services de support entre commune et CPAS seront explorés.

Le CPAS garantit l'intégrité des procédures, le suivi régulier des dossiers et mettra en œuvre les recommandations issues de l'audit financier externe mené en 2024, notamment par le développement d'outils de pilotage et de contrôle interne.

Un travail d'objectivation de l'état, de l'utilisation et de leurs coûts des bâtiments administratifs occupés par le CPAS ainsi que de son patrimoine sera mené en concertation avec la Commune.

### 3.2. Egalité des chances

**Schaerbeek est une commune marquée par une grande diversité culturelle, linguistique et sociale. Elle aspire à devenir un modèle de tolérance en visant à devenir un territoire sans racisme, discrimination ou inégalités.**

Schaerbeek défendra une approche intersectionnelle de l'égalité des chances et des genres pour lutter activement contre les discriminations.

À travers une vie associative dynamique, la majorité cherche à favoriser les rencontres, les échanges et la compréhension mutuelle pour lutter contre les stéréotypes.

Tout citoyen doit être accueilli et pouvoir bénéficier du même traitement. Le personnel (para)communal, ainsi que les organisations subventionnées par la commune et la police locale doivent être formés au respect des différences culturelles et religieuses, afin d'améliorer la qualité des services rendus à la population.

La majorité s'engage à lutter contre les violences faites aux femmes en suivant la Convention d'Istanbul. Cela comprend le soutien aux associations, la sensibilisation, et la formation du personnel communal et de la police pour assurer prévention, protection et justice. La sécurité des femmes et des minorités de genre sera renforcée par l'adaptation des espaces publics, la création de "lieux safe", des campagnes de prévention et un aménagement urbain égalitaire.

Le soutien à la maison des femmes sera maintenu et revalorisé.

Les professionnels de l'enfance seront formés à l'éducation non-sexiste.

Le soutien aux associations travaillant avec les travailleuses du sexe sera également maintenu et revalorisé.

Les politiques de gender mainstreaming et gender budgeting seront appliquées.

La majorité veillera à renforcer la sensibilisation et la prévention sur les enjeux LGBTQIA+ à Schaerbeek. Cela inclut le développement et la visibilité de campagnes spécifiques, ainsi que la formation du personnel communal et des futurs enseignants sur les thématiques LGBTQIA+.

La majorité fera la promotion d'un espace public inclusif et veillera à lutter contre le racisme à Schaerbeek. Cela comprend :

- La majorité rendra pérenne en collaboration avec la fondation Habiba et Ahmed le souvenir du meurtre raciste à la rue Vanderlinden, par une intervention dans l'espace public (nom d'une rue ou place, stèle, ...) en concertation avec les riverains.
- La poursuite des travaux du GT Mémoires, l'intégration de formations sur la décolonisation ainsi que la diversification de l'espace public en renommant des rues ou en contextualisation ou supprimant des symboles coloniaux ou en ajoutant des symboles décoloniaux.

La majorité travaillera avec les acteurs schaerbeekois à la sensibilisation aux stéréotypes culturels.

Elle rendra le sport plus inclusif (comme des mesures spécifiques pour des femmes, des personnes en situation d'handicap, etc.)

La majorité veillera aussi à poursuivre son partenariat avec ECCAR (La Coalition Européenne de Villes Contre le Racisme) afin d'implémenter les bonnes pratiques du réseau.

La majorité veillera à améliorer l'accessibilité à l'hôtel communal et les services à Schaerbeek pour les personnes en situation de handicap, y compris les handicaps invisibles. Les actions incluent la réalisation d'un audit sur l'accessibilité, l'adhésion à des labels comme le label Autiste Friendly pour les lieux d'accueil, l'aménagement d'un local spécifique pour les démarches administratives ainsi que le développement d'activités extra-scolaires adaptées.

### 3.3. Logement

**Schaerbeek n'est pas épargné par la crise du logement qui impacte toute la Région bruxelloise. Cette crise se concentre essentiellement sur l'offre de logement abordable et de qualité.**

Dans le cadre de ses compétences, la majorité veillera à soutenir la création d'une offre de logements diversifiées, abordables et de qualité sur l'ensemble de son territoire, en tenant compte de la densité de chaque quartier.

La majorité veillera à la desserte en équipement lors de la création de nouveaux logements dans les zones dont la carence est objectivée.

La majorité soutiendra les projets régionaux de développement de l'offre de logements sociaux et publics dans le respect de l'équilibre des fonctions dans le quartier en tendant vers 15% de logements sociaux sur la commune, en veillant à un équilibre entre et dans les quartiers. Dans ce cadre, la commune sera un partenaire privilégié de CityDev et de la Société du Logement de la Région de Bruxelles- Capitale (SLRB) pour faire avancer aux mieux les projets qu'ils portent sur notre territoire.

La majorité soutiendra le Foyer Schaerbeekois comme acteur unique de sa politique de logement social et l'Agence schaerbeekoise immobilière sociale (ASIS) comme acteur communal de socialisation du patrimoine privé.

La politique d'attribution des logements sociaux du Foyer schaerbeekois respectera la réglementation régionale et suivra deux principes cardinaux : l'interdiction de dérogations sur base de l'article 33 de l'arrêté locatif, sauf circonstances exceptionnelles, et la maximisation des possibilités de dérogations conventionnelles afin de pouvoir répondre au mieux aux urgences sociales vécues par les Schaerbeekois. Dans ce cadre, le Foyer poursuivra dans la logique de conventionnement avec des acteurs de l'aide au logement pour proposer des quotas d'attributions en dérogation à l'ordre chronologique. Le Foyer évaluera les nouveaux partenaires et étendra ce type de convention également avec le CPAS pour un nombre limité d'attributions dans le respect de l'article 37 de l'arrêté locatif régional. Cette disposition s'appliquera aussi pour répondre à une part du besoin en logement de transit, en cas de situation d'urgence.

La majorité continuera à soutenir une politique de rénovation du parc de logements sociaux ambitieuse par la recherche de financements auprès des pouvoirs subsidiant afin de finaliser le master plan 2015-2025 du Foyer Schaerbeekois et d'entamer les démarches pour exécuter le plan d'investissement à 10 ans pour les logements plus récents.

Afin d'encourager la population à utiliser plus rationnellement l'énergie et à améliorer le confort des logements, la majorité encouragera le recours des citoyens aux structures existantes en matière d'accompagnement de montage de dossier et de préfinancement (Homegrade, RenovaS).

La majorité soutiendra et encouragera le développement de projets de logements à destination des aînés (kangourou, projet CPAS, projet public, etc.) ainsi que d'autres initiatives d'habitat intergénérationnel ou partagé.

La majorité veillera à ce que les personnes qui font le choix d'un habitat partagé ne soient pas pénalisés en termes de droits sociaux individuels.

La majorité encouragera les niveaux de pouvoir responsables à créer une offre de logement étudiant d'initiative privée ou publique

La majorité examinera la mise en place d'un cadre réglementaire sur le coliving, afin de ne pas faire concurrence au marché du logement familial.

La majorité soutiendra les initiatives visant à lutter contre les loyers abusifs et la mise en location de logements indignes, notamment par le recours à la justice de paix, la sensibilisation des propriétaires, et une collaboration active avec le tissu associatif local (Union des Locataires de Schaerbeek, Loyers négociés, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, etc.) et les autorités régionales.

Le CPAS mènera une politique ambitieuse de prévention et d'accompagnement contre les expulsions domiciliaires.

La majorité continuera à lutter contre l'inoccupation des immeubles à travers notamment la taxation, la préemption, le droit de gestion publique, etc. visant à les remettre sur le marché. A court terme, elle invitera les propriétaires de biens immobiliers vides à la mise à disposition temporaire de leur bien via des conventions avec les collectifs d'occupation temporaire.

La majorité accompagnera les propriétaires victimes de squat dans l'information sur les démarches à accomplir.

La majorité s'inscrira dans la dynamique impulsée par la Région visant à lutter contre la discrimination dans l'accès au logement, par le recours au testing, notamment.

Schaerbeek, commune solidaire, sera, dans la mesure de ses compétences et moyens, partenaire de la politique de lutte contre le sans-abrisme

La majorité poursuivra sa bonne collaboration entre le CPAS, le New Samusocial, Bruss'Help et les collectifs en vue de contribuer à la gestion de l'hébergement d'urgence pour l'accueil des personnes en situation de sans-abrisme.

Elle demandera au fédéral d'assurer ses responsabilités pour une prise en charge digne et humaine des populations migrantes qui relèvent de sa responsabilité.

### 3.4. Cohésion sociale

**La majorité mènera une politique de cohésion sociale intégrant la mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre à travers des politiques de soutien scolaire, d’alphabétisation, de vivre-ensemble et d’aide sociojuridique.**

Schaerbeek reconnaît que chacun doit souscrire aux principes de non-discrimination, d’égalité des chances et des conditions, au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement et dignement à la société, d’y être reconnu et de s’y reconnaître.

La majorité développera les politiques d’inclusion sociale, d’émancipation, d’interculturalité, de diversité socioculturelle, de « reliances », de vivre et faire-ensemble.

Schaerbeek peut être fier d’un tissu associatif moteur de la vie locale et du vivre-ensemble. La majorité s’engagera à soutenir cette dynamique, essentielles pour une société inclusive et solidaire.

La majorité veillera à faciliter l’accès aux financements, au matériel, et aux locaux pour les associations et comités de quartier.

La majorité mettra en lumière les projets locaux et renforcera les liens communautaires, connectera citoyens, associations, et initiatives locales, tout en encourageant le mécénat des entreprises locales et le volontariat de la population

La commune fera la promotion des projets mutualisés comme les frigos solidaires, les vélos partagés, les boîtes à livres ou les groupements d’achats collectifs, ...

La majorité encouragera les initiatives de journées portes ouvertes des lieux de culte, d’événements interconvictionnels, et la quinzaine de l’amitié valorisant les nationalités présentes à Schaerbeek.

La commune fera des jours de mémoire, une journée active de commémoration avec les écoles et mouvements de jeunesse.

Des mesures seront prises pour faciliter le vote des personnes âgées et moins valides avec des bureaux de vote accessibles.

La majorité poursuivra et développera des politiques d’ouverture qui garantissent les engagements pris par la Commune et le CPAS lors du vote par le conseil communal de la motion « Schaerbeek, Commune hospitalière ».

La commune organisera des rencontres d’intégration, des cérémonies d’accueil pour les nouveaux citoyens belges, et encouragera l’inscription électorale des résidents étrangers.

La majorité poursuivra son programme de parcours d'accueil à tous les primo-arrivants et étendra la capacité de VIA et BON, en obtenant les financements de la COCOM (Commission communautaire commune).

La commune développera l'offre d'insertion socio-professionnelle pour les primo-arrivants en sollicitant des financements européens et régionaux par une collaboration entre les acteurs régionaux, VIA et BON.

La majorité renforcera dans les écoles et les activités extrascolaires les dispositifs d'apprentissage du français et du néerlandais pour les enfants et soutiendra les projets d'apprentissage du français langue étrangère (FLE) et du néerlandais.

La commune maintiendra sa participation aux appels à projets d'un autre niveau de pouvoir visant à soutenir les initiatives citoyennes dans tous les domaines.

Dans le cadre des « appel à projets impulsion » de la COCOF (Commission communautaire française), la commune veillera à promouvoir l'émergence de nouveaux acteurs associatifs.

### **3.5. Santé**

**Bien que la santé ne soit pas une compétence directe de la commune, elle joue un rôle fondamental dans le développement local et la qualité de vie des Schaerbeekois. La santé sera une dimension transversale à l'élaboration de toute politique communale.**

La prévention et la promotion de la santé seront un axe intégré de la politique communale, qui s'appliquera de manière transversale dans l'élaboration des contrats de quartiers, des plans de mobilité, d'alimentation, d'environnement, ...

Le cas échéant, la majorité encouragera, dans le cadre des contrats de quartier, l'implantation de nouvelles maisons médicales dans les quartiers prioritaires.

La majorité maintiendra une collaboration avec la Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek (la CASS) pour la promotion à la santé et la prévention continuera à répondre aux appels d'offre du contrat local social-santé via le CPAS.

Les représentants communaux au sein de la structure des hôpitaux IRIS travailleront à mieux aligner la gestion hospitalière Paul Brien sur les besoins des habitants, notamment en matière de prévention et en renforçant les liens avec les services spécialisés du réseau régional.

En vue de désengorger les services d'urgences des hôpitaux, la commune communiquera sur la présence sur son territoire d'un poste médical avancé.

La majorité soutiendra, dans le cadre de ses politiques de prévention urbaine, la présence sur son territoire de dispositifs médico-sociaux de lutte contre les assuétudes (projet Lama), en particulier dans les quartiers concernés par la problématique.

Dans le cadre du projet développé avec Bruxelles Environnement, la majorité sensibilisera à une alimentation saine et durable (en évitant la présence de soda et de « malbouffe » notamment dans les infrastructures scolaires, sportives et dans les lieux pédagogiques).

La majorité étudiera la possibilité de développer des projets innovants visant à garantir le droit à une alimentation saine et durable.

Le projet du Conseil Local d’Alimentation Durable (CLAD) sera poursuivi.

## 4. Une commune qui investit dans ses talents

### 4.1. Crèches, accueil de la petite enfance et familles

**Schaerbeek compte 5000 enfants âgés de 0 à 3 ans. 4% des habitants de notre commune ont donc moins de 3 ans.**

**Les structures d'accueil jouent un rôle important dans l'acquisition du langage et stimulent le développement des enfants. L'accès aux services de garde d'enfants est un facteur important dans la lutte contre la pauvreté infantile. Les difficultés de développement ou les éventuels risques liés à l'environnement de l'enfant peuvent être détectés et suivis plus rapidement. En outre, l'augmentation du nombre de places d'accueil offre davantage de possibilités aux parents de se former, de chercher un emploi ou de concilier travail et vie de famille.**

**Selon les données les plus récentes de l'ONE et Agentschap Opgroeien, il y a près de 2000 places d'accueil à Schaerbeek: 1.300 places réparties sur 40 crèches francophones (dont 800 places et 19 crèches communales) et 650 places réparties sur 16 crèches néerlandophones (pas communales).**

La majorité continuera à tendre vers un objectif d'offrir des places d'accueil pour au moins 45% des enfants de moins de 3 ans. Pour ce faire, la commune poursuivra les projets de crèches en cours et saisira toutes les opportunités de construire des nouvelles crèches - tant néerlandophones que francophones - pour l'accueil des enfants en fonction de leurs revenus et reconnues par l'ONE ou l'Agentschap Opgroeien.

Dans la mesure du possible, la majorité veillera à augmenter le nombre de places dans les crèches communales, particulièrement dans les quartiers où le taux de couverture est le plus faible, comme le Quartier Nord. Pour ce faire la majorité maximisera les possibilités de financement par le biais des contrats de quartier durable, de la Région bruxelloise et des deux communautés (ONE et Agentschap Opgroeien) pour la construction de places en crèche.

La transparence et la prévisibilité des procédures d'inscription pour les crèches communales seront améliorées.

La majorité étudiera des mesures améliorant l'accessibilité pour les groupes vulnérables et les parents isolés, dont notamment la création d'un chèque crèche.

La majorité continuera à assurer un encadrement qualitatif dans les structures d'accueil communales visant à stimuler le développement de chaque enfant, à mettre en œuvre une politique de prévention en matière de santé et à renforcer le soutien aux familles ayant besoin de soins.

Schaerbeek soutient la formation des personnes chargées de l'éducation des enfants.

La majorité proposera des repas sains et durables dans les crèches communales.

La nouvelle majorité encouragera le développement d'un réseau de haltes accueil, des accueillants à domicile et de milieu d'accueil privé, afin d'élargir l'offre.

La majorité reconnaît que le rôle de parent est exigeant et que les autorités publiques doivent offrir un soutien adéquat pour aider les familles à Schaerbeek.

Elle souhaite soutenir des lieux de répit pour les parents d'enfants en bas âge, en situation de handicap ou à besoins spécifiques. Elle soutiendra des initiatives qui accompagnent les parents en cours de séparation, afin d'assurer un développement harmonieux des enfants concernés.

Un guide pratique pour les nouveaux parents répertoriant tous les services et structures de soutien disponibles à Schaerbeek sera édité.

La majorité poursuivra un soutien financier et matériel aux consultations d'enfants de l'ONE. Celles-ci, avec les crèches et la médecine scolaire, forment un maillage précieux de santé dans les quartiers.

Des collaborations avec le CPAS seront encouragées pour lutter contre certaines problématiques de santé (obésité).

Des activités d'échanges et de soutien adaptées à chaque tranche d'âge, telles que des petits-déjeuners/débats et des ateliers intergénérationnels seront développées (ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) et l'asbl PEPSS (Partenaire pour l'Enfance la Parentalité et la Santé à Schaerbeek)).

Enfin, la majorité prolongera son soutien à l'action des services d'aide à domicile aux familles qui doivent être accompagnées, notamment via un soutien à l'asbl « A vos côtés 1030 » et une meilleure promotion de son rôle d'accompagnement des familles touchées par le handicap. Le soutien aux familles monoparentales sera amélioré notamment en informant sur les droits liés à la pension alimentaire. Le CPAS continuera le projet MIRIAM.

La commune continuera à travers de l'asbl communal PEPS (partenaire pour l'enfance et la parentalité) à organiser les consultations ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) communales en vue de promouvoir au bien-être et à la santé des nouveaux-nés / la petite enfance et soutenir les jeunes parents. A cette même fin, on soutient également Het Huis van het Kind.

## 4.2. Enseignement communal

**Chaque enfant a droit à une éducation de qualité qui contribue à l'égalité des chances dans la société. Investir dans les écoles et ses équipes éducatives, c'est donc investir dans les générations futures de Schaerbeek.**

**Schaerbeek renforcera le projet pédagogique de ses écoles. La majorité rendra ainsi nos écoles plus attrayantes et veillons à ce que nos enfants puissent devenir les citoyens de demain et acquérir les savoirs de base et particulièrement la maîtrise de la langue d'apprentissage à la fin du parcours primaire**

**Chaque enfant a droit à l'éducation et à des possibilités de développement. C'est pourquoi la majorité mènera une politique sociale active dans nos écoles, tant pendant qu'en dehors des heures de cours. Les écoles sont des lieux de prédilection pour détecter les difficultés d'apprentissage, la pauvreté ou d'autres problèmes sociaux. Il est important d'intervenir à temps pour assurer l'avenir des enfants.**

La majorité veut aider nos écoles à se mobiliser dans un projet pédagogique solide qui se concentre fortement sur les compétences de base (expression, lecture, écriture, arithmétique), ainsi que la possibilité de développer un projet pédagogique par école, comme par exemple autour de la musique, des sports, des sciences ou des médias.

La majorité mènera une politique active de lutte contre le décrochage scolaire et s'efforcera à augmenter la réussite scolaire de ses élèves.

Elle soutiendra et/ou sollicitera des initiatives visant à amener la culture dans l'enceinte des établissements scolaires.

Elle fera la promotion du multilinguisme dans l'enseignement, la coopération entre les écoles francophones et néerlandophones et explorera la possibilité de convertir une ou plusieurs écoles communales à l'enseignement par immersion.

Elle soutiendra la qualité de notre enseignement en proposant des formations à nos enseignants et à nos directeurs d'école.

Elle évitera la réorientation inappropriée d'élèves vers l'enseignement spécialisé. Elle mènera une politique scolaire inclusive.

La majorité proposera un enseignement qualifiant qui offre de nombreuses perspectives aux élèves et continuera à s'adapter aux évolutions sociétales.

Elle veillera à la nature inclusive de nos écoles afin que chaque enfant se sente en sécurité, accueilli et valorisé, indépendamment de son sexe, de son origine, de ses capacités physiques, ...

La majorité luttera activement contre toute forme de harcèlement scolaire en sensibilisant, en outillant et en accompagnant tant les enseignants que les élèves et ce depuis le plus jeune âge.

Elle s'emploiera à renforcer la qualité du dialogue entre les écoles et les familles.

La majorité souhaite proposer la cantine gratuite dans les établissements communaux en commençant par les plus jeunes. Dans ce cadre, en tant que pouvoir organisateur, elle examinera compte tenu de la situation budgétaire et du cadre légal, toutes les possibilités de se porter candidat dans le cadre de l'appel à projets annuel par la Fédération Wallonie-Bruxelles et des politiques de la Communauté flamande relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé.

Elle veillera à ce que chaque élève de l'école primaire communale ait accès gratuitement aux ressources d'apprentissage nécessaires, telles que du matériel informatique de qualité.

La majorité souhaite que des voyages de classe puissent être organisés. Elle continuera sa politique de plafonnement des montants dans les écoles communales en vue de garantir la participation de tous les élèves.

En partenariat avec le service de l'enseignement communal, une réflexion sera menée sur la meilleure manière d'organiser un soutien scolaire efficace dans les quartiers (partenariat maisons de jeunes, école des devoirs, études dirigées, etc.).

En collaboration avec le CPAS et d'autres partenaires sociaux de la commune, la majorité examinera comment mieux soutenir les familles en difficulté, avec une attention particulière pour les jeunes aidants proches, à travers une information et présence dans l'enceinte de l'école.

Elle développera et soutiendra des actions de promotion et de prévention de la santé dans les écoles (Alimentation saine et exercice physique, santé mentale, prévention toxicomanie, éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle).

Elle garantira un accueil parascolaire de qualité à l'école et veillera à ce que les enfants puissent développer leurs talents dans un environnement agréable et avoir plus de chances dans la société.

Elle veillera à ce que les élèves aient davantage accès à une offre extrascolaire de qualité, telle que des cours de musique, du théâtre, du multimédia ou des sports qui stimulent le développement des enfants.

En collaboration avec l'association communale OCS (Œuvre des colonies scolaires de Schaerbeek), l'offre de stages de vacances continuera à être soutenue et l'offre d'activités parascolaires sera développée.

Les écoles néerlandophones seront soutenues via le dispositif Brede School dans la commune en collaboration avec toutes les écoles néerlandophones, organisations et autres partenaires.

En collaboration avec les écoles néerlandophones et francophones, la majorité étudiera les moyens pour mieux coordonner les stages de vacances avec les différentes vacances scolaires des néerlandophones et francophones.

La majorité veillera à organiser des espaces de discussions inter-réseaux afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques.

Au cours des dernières années, la commune a principalement fait des efforts dans la rénovation et l'augmentation de la capacité des écoles primaires. Pour la prochaine législature, la nouvelle majorité souhaite donner la priorité à la poursuite de la rénovation (durable) des infrastructures scolaires en vue de favoriser le déploiement d'un enseignement de qualité.

Par ailleurs, la majorité examinera l'opportunité d'augmenter la capacité d'accueil dans l'enseignement secondaire.

Pour ce faire, la majorité maximisera les possibilités de financement des autres niveaux de pouvoir.

Elle veillera à ce que nos bâtiments soient intégralement accessibles et en état.

La majorité investira également dans le déploiement du numérique au sein de ses établissements.

Elle étudiera les moyens d'ouvrir les terrains de jeux et les infrastructures éducatives communales au voisinage, clubs de sport et associations de quartier en dehors des heures de classe.

Dans les écoles maternelles et primaires, la majorité mènera des actions ciblées pour rénover les installations sanitaires et les réfectoires scolaires.

Sur les sites Josaphat et Mediapark, la majorité souhaite le développement d'une école secondaire néerlandophone et une offre scolaire secondaire francophone, orientée pour le site Mediapark autour de domaines d'études axés sur les médias.

### 4.3. Enfance (4-12 ans) et jeunesse (13-25 ans)

**La jeunesse est une période d'opportunités et de construction de soi, essentielle pour préparer les adultes de demain. La commune de Schaerbeek compte 25.000 enfants et jeunes de 3 à 18 ans répartis comme suit :**

- **15.000 enfants de 3 à 12 ans**
- **10.000 adolescents de 13 à 18 ans.**

La majorité s'engage à offrir un cadre propice à l'épanouissement des enfants et des jeunes en adoptant une politique ambitieuse et inclusive.

La majorité veillera à ce que des actions de sensibilisation soient menées auprès des secteurs de l'enfance et de la jeunesse pour lutter contre le harcèlement, le cyberharcèlement, les violences de genre, les discriminations et le racisme.

La majorité portera également une attention particulière au soutien des jeunes aidants proches.

La majorité veillera à jouer un rôle de coordination dans la politique de l'enfance et de la jeunesse en fédérant les initiatives existantes.

La majorité poursuivra sa coordination et son soutien à une offre de stages extrascolaires et d'activités récréatives en veillant à maintenir des tarifs accessibles tant pour les enfants que pour les ados.

L'accueil à bas seuil, telles que les initiatives « été jeunes » ou « Schaerbeek en vacances » sera maintenu. La majorité veillera à ce que les activités proposées soient diverses et variées : culturelles, citoyennes, sportives, ....

La majorité veillera à mettre en place des lieux de rassemblement populaires et à ce que l'offre de loisirs durant les vacances scolaires soit répartie équitablement entre l'ensemble des quartiers.

La majorité encouragera les initiatives de collaboration favorisant les échanges entre les enfants, les jeunes, les associations locales, les aînés, et d'autres groupes sociaux, pour renforcer la cohésion sociale.

La majorité veillera à maintenir et entretenir des infrastructures modernes et accessibles, adaptées aux besoins sociaux, sportifs et culturels des jeunes. Un soutien aux maisons de jeunes, aux maisons de quartier et aux mouvements de jeunesse ainsi qu'aux associations actives dans le secteur de l'Enfance et de la Jeunesse sera maintenu.

Pour ce qui concerne particulièrement les enfants jusqu'à 12 ans

Un Conseil des Enfants sera mis en place, afin d'encourager l'expression des plus jeunes.

La majorité s'engage à mener une politique de l'enfance accessible et attentive aux spécificités de tous les enfants (inclusion) en misant notamment sur le renforcement des liens familiaux et intergénérationnels.

La majorité veillera à promouvoir de nouvelles découvertes et expériences à travers le développement d'activités innovantes, originales et accessibles. Elle veillera ainsi à promouvoir l'éveil à la lecture, à la science, à la culture, à l'art, à la musique, aux médias et au numérique, ... dès le plus jeune âge.

La majorité renforcera son offre de soutien scolaire pour les élèves de l'école primaire dont notamment la préparation au certificat de fin de primaire (CEB et équivalent néerlandophone). Elle veillera également à promouvoir l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge.

Pour ce qui concerne particulièrement le public adolescent, la majorité créera des espaces de discussion et de rencontres avec les jeunes et les acteurs de la jeunesse.

Les jeunes adultes seront inclus dans les politiques communales pour encourager leur implication dans la politique communale et des projets au service de la collectivité. Dans ce cadre, le fonctionnement du Conseil des Jeunes comme organe consultatif sera repensé.

La majorité encouragera les synergies entre les services jeunesse et éducateurs de rue.

La majorité souhaite mettre à disposition des étudiants des espaces propices à l'étude et à la réussite de leur cursus.

#### 4.4. Aînés

**Schaerbeek doit offrir aux aînés une place active dans la société et assurer leur autonomie quand cela est possible. La valorisation des talents, l'accès aux droits, à la sécurité et à la dignité doivent leur être assurés.**

Une attention particulière leur sera accordée et ce dans toutes les politiques mises en œuvre dans notre commune (logement, mobilité, aménagement de l'espace public, environnement, santé, culture, ...).

La majorité s'inspirera de la charte et du modèle de la ville « amis des aînés » et du mémorandum d'Amnesty (Droits des aînés) pour sa politique des aînés. Elle portera cette politique en concertation avec le conseil consultatif des seniors qui sera redynamisé.

Elle fera la promotion des activités de volontariat des aînés pour la collectivité et valorisera leur participation à la vie citoyenne

Elle encouragera les rencontres intergénérationnelles, en y associant les maisons de jeunes, les écoles et le secteur associatif, autour de projets culturels, éducatifs (dont l'initiation aux nouvelles technologies) ;

Elle créera, dans les quartiers, des solidarités autour de la personne âgée afin de lutter contre l'isolement (maillage social qui lui permet d'avoir accès à tous les services dont elle a besoin) et encourager le voisinage solidaire, par exemple pour les courses ou dans les déplacements ;

La majorité veillera à intégrer la diversité des profils dans sa politique des aînés

Elle maintiendra et développera les permanences à destination des aînés en vue de répondre aux besoins d'accompagnement.

La majorité soutiendra les aînés dans leur mobilité.

La majorité aura une attention particulière pour les personnes âgées lors des aménagements de l'espace public et organiser des moments de répit.

Elle assurera un accompagnement des aînés en fracture numérique et garantir l'ouverture d'un guichet physique à l'hôtel communal.

La majorité assurera le maintien des deux centres de jour pour les aînés en ayant une attention particulière à la dimension interculturelle.

Elle veillera au bien-être physique et mental des personnes dépendantes en facilitant leur accès aux soins et aux services d'aide à domicile.

Elle fera la promotion du système de « boîtes jaunes » pour les personnes de plus de 65 ans vivant seuls.

Le service sera réorganisé pour une meilleure coordination de la politique seniors à l'échelle communale.

La majorité, au CPAS, veillera à un accompagnement et un soutien particulier aux aînés les plus fragiles

## 4.5. Dynamique économique

**La majorité est consciente des défis auxquels font face les PME, les indépendants et les commerçants à Schaerbeek ainsi que de leurs préoccupations en matière de mobilité, de pression fiscale, de propreté et de sécurité.**

**La majorité veut soutenir activement l'économie locale, en revitalisant les quartiers commerciaux.**

La majorité veillera à renforcer la collaboration entre les associations de commerçants et les autorités communales pour une action plus concertée.

C'est à cette fin qu'elle mettra en place un Conseil Consultatif du Commerce réunissant commerçants, associations de quartier afin de les consulter sur les décisions les impactant. Elle veillera à sa correcte représentativité.

Le service communal de soutien aux commerçants sera réorganisé pour une administration orientée « solutions ». Ses missions seront redéfinies afin qu'il accompagne au mieux les acteurs économiques. Une attention particulière devra être apportée à l'accompagnement et à la simplification administrative des demandes et démarches notamment lors de l'implantation d'une nouvelle entreprise et lors du renouvellement de demandes.

La majorité associera les commerçants et les entreprises aux « diagnostics de quartier » afin de prendre en compte les enjeux liés aux acteurs économiques (aménagement de l'espace public, livraisons, propreté, sécurité, parking, mobilité, ...). Ils seront consultés au même titre que les riverains.

Elle veillera au respect de la réglementation par tous les commerces sur le territoire de la commune (enseignes, permis d'urbanisme, permis d'environnement, étalages, terrasses, gestion des déchets, propreté, ou encore heures d'ouverture...).

Concernant l'installation de terrasses : elle évaluera le règlement en vigueur, afin d'en faciliter l'installation, tout en veillant à préserver l'harmonie avec la mobilité et le voisinage.

Le règlement « étal » sera évalué afin d'en faciliter l'installation, tout en veillant à préserver l'harmonie avec la mobilité et le voisinage.

La majorité évaluera sa politique sur les marchés et leurs règles de fonctionnement afin de construire une politique de marchés qualitative.

Des initiatives locales seront relancées et soutenues, telles que les braderies, plaisirs d'hiver et activités de quartier, pour tisser des liens locaux et dynamiser les commerces.

La majorité aura à cœur d'accompagner les « noyaux » commerçants pour qu'ils soient/redeviennent des pôles de commerces attractifs pour les entrepreneurs et la clientèle notamment par la spécialisation, la qualité et la diversité de l'offre. A l'égard des commerces présents sur le territoire de la commune, en dehors de ces artères, la majorité veillera à développer une politique accueillante à leur égard.

La commune plaidera auprès des institutions bancaires et des autorités fédérales pour assurer la présence de distributeurs de billet sur son territoire, selon une juste répartition.

La majorité soutiendra la candidature auprès des autorités compétentes afin que la Rue de Brabant obtienne la reconnaissance de "zone touristique".

La majorité veillera à apporter une réponse forte par rapport aux attentes, notamment en matière de sécurité, aux attentes des commerçants de la rue de Brabant. Elle entamera un dialogue soutenu auprès du gouvernement fédéral en faveur de l'ouverture d'un commissariat à l'intérieur de la gare du Nord, comme cela a été fait à la gare du Midi.

La majorité accompagnera les propriétaires de cellules commerciales ou de bureaux vides concernant leur activation. Elle poursuivra les initiatives déjà prises afin d'attirer de nouveaux commerces en veillant à l'équilibre entre les exigences conditionnant les autorisations et ouvertures et la politique de sanctions pour locaux inoccupés. Pour ce faire, elle soutiendra des occupations temporaires pour lutter contre les cellules vides, à finalité commerciale ou de cohésion sociale. Elle favorisera, entre autres, un mécanisme d'incubation de commerces, sous forme, de « pop-up stores ».

La majorité veillera à intégrer des clauses favorisant les entreprises locales et la transition économique dans les marchés publics passés par les autorités communales : notamment des critères environnementaux, favorisant l'économie sociale, le commerce équitable, l'entrepreneuriat féminin, la recyclerie, l'économie circulaire, la production locale, ou encore la logistique décarbonée etc. pourront être introduites.

La commune orientera les commerçants vers les outils disponibles pour accompagner les entreprises et commerces dans leur transition écologique : réduction de l'empreinte environnementale, réduction de la consommation d'énergie, logistique, soutien de la production locale et l'artisanat, promotion des coopératives et des initiatives économiques et solidaires, soutien à l'économie circulaire.

Elle soutiendra la création d'un listing des commerces et des entreprises de Schaerbeek, de même que la création d'un réseau des entrepreneurs.

La majorité lancera des campagnes de communication sur les réseaux de la commune pour promouvoir les commerces auprès des Schaerbeekois et des visiteurs.

Elle relancera le label commerces « 1030 », porteur d'une garantie de qualité. Dans le même ordre d'idée, elle travaillera à l'obtention du label « Commune du commerce équitable » pour Schaerbeek.

Schaerbeek ambitionne de devenir un centre majeur pour les industries culturelles et créatives (ICC) en renforçant les acteurs existants et en développant l'économie des médias et du numérique notamment à Mediapark. Ce projet vise à attirer des entreprises innovantes dans les secteurs audiovisuel et numérique et à générer des emplois diversifiés en stimulant les ICC.

Elle encouragera la formation des jeunes aux technologies émergentes comme la programmation, l'intelligence artificielle et la création d'applications, en accueillant à

Schaerbeek des projets de formation innovants. De même, elle soutiendra nos écoles locales dans leur participation au projet « Écoles numériques » pour préparer les jeunes aux métiers de demain.

Elle accompagnera les créateurs d'entreprises, les initiatives locales et de coopératives par le guichet d'économie locale, avec une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin.

Schaerbeek continue de soutenir l'insertion socio-professionnelle des personnes primo-arrivantes en collaborant avec VIA Asbl et BON.

Au regard du taux de chômage élevé, il est important d'aider les Schaerbeekois en recherche active d'emploi à adapter leurs compétences aux demandes du marché du travail.

La majorité s'engage à promouvoir l'emploi local en partenariat avec la mission locale et le service d'insertion socio-professionnelle du CPAS.

Elle veillera à développer une meilleure coordination, via les canaux locaux d'information, entre les offres et les demandeurs d'emploi sur la commune, en particulier les jeunes.

## 4.6. Sport

**Le sport est un formidable outil de développement personnel, d'amélioration de la santé, d'apprentissage de la vie en collectivité et de socialisation pour toutes et tous et à tous les âges. Au cours des dernières années, la vie sportive de la commune a regagné en dynamisme grâce aux nombreux clubs actifs sur son territoire. Ces derniers jouent un rôle essentiel tant sportif que social au sein du tissu associatif et citoyen de notre commune que nous entendons continuer à soutenir.**

**La volonté de la majorité est d'assurer la variété des sports pratiqués sur son territoire et aussi de garantir leur accessibilité pour tous les publics (femmes, aînés, personnes porteuses d'un handicap, etc.).**

**Cela passe par des investissements que la Commune doit continuer à consentir pour proposer des infrastructures de qualité, accessibles et adaptées aux ambitions de utilisateurs. Cela passe également par un soutien à la pratique des sports et à une activité physique pour les habitants de notre commune.**

La majorité poursuivra le travail d'entretien, d'amélioration et de sécurisation des infrastructures sportives existantes

Elle poursuivra la politique de remplacement des terrains de sport synthétiques extérieurs afin de remplacer les granulats dérivés du pétrole par des granulats en matières naturelles (liège)

Elle développera un plan de réaménagement et de déploiement des sites et s infrastructures sportives, dont notamment les parcs sportifs Terdelt et Wahis et le Neptunium.

Elle étudiera la possibilité de développer des infrastructures sportives et ludiques en accès libre dans le cadre du réaménagement des espaces publics.

Elle examinera la faisabilité d'aménager des couloirs de course en direction du Parc Josaphat et installer un parcours pour joggeurs dans et autour du parc.

Elle assurera une meilleure gestion des infrastructures sportives de la piscine et du Terdelt par le biais de la mise en place d'une Régie communale autonome.

Elle veillera à chercher des moyens à d'autres niveaux de pouvoir (tant en termes de soutien aux infrastructures que de l'offre sur le territoire (ADEPS etc.).

Elle assurera la plus grande information et transparence et l'accessibilité de l'allocation des heures d'occupation des salles et équipements sportifs.

Elle favorisera l'accès aux infrastructures par la mise en place d'un outil informatique de réservation des salles de sports et des terrains transparent et disponible pour les citoyens de la commune.

Elle favorisera l'accès aux salles de sports des établissements scolaires aux citoyens et associations sportives en dehors des heures scolaires par le biais du service des sports de la commune.

Elle adaptera la tarification des équipements sportifs pour qu'elle tienne compte de la taille des salles et de la charge financière portée par la commune.

Si les finances le permettent, elle renforcera le dispositif des chèques sport par une augmentation du remboursement des droits d'inscription tout en maintenant le principe du chèque majoré pour certains publics cibles.

La Commune négociera auprès des infrastructures, même privées, des tarifs préférentiels pour les Schaerbeekois.

Elle renforcera la circularité dans le sport en organisant à chaque début de saison une brocante dédiée aux équipement sportifs.

La majorité étudiera la possibilité de créer une sportothèque sur son territoire.

Elle favorisera et encouragera l'organisation d'événements sportifs sur l'espace public tels que les 10,30 km de Schaerbeek, le BXL Tour ou autres.

Elle fera la promotion et renforcera l'application de la charte sportive au sein des clubs sportifs qui utilisent les infrastructures communales.

Elle créera des espaces de discussion et de rencontres avec les acteurs du sport schaerbeekois.

La majorité mettra à l'honneur les résultats sportifs des clubs et citoyens.

## 4.7. Culture

**La culture est un vecteur d'ouverture à l'autre, mais aussi un vecteur d'émancipation et d'épanouissement. La culture développe l'imaginaire et la créativité. La culture, c'est une ouverture sur le monde, un facteur de cohésion sociale et de vivre ensemble. C'est dire que la culture est un domaine important qu'une politique communale ne peut négliger.**

**A Schaerbeek, la politique culturelle communale francophone se décline autour d'une stratégie intégrée avec les services culture, patrimoine et bibliothèques ainsi que les asbl Art et Culture 1030, le centre culturel, le théâtre 140, les académies, la maison Autrique, les bibliothèques et ludothèque, ... chacun de ces acteurs respectant ses missions et spécificités.**

**De gemeente bouwt het Nederlandstalige 'lokaal cultuurbeleid' verder uit; een samenwerking van de gemeentelijke dienst cultuur, de gemeentelijke bibliotheek BibSophia en het Gemeenschapscentrum De Kriekelaar.**

**La majorité appuiera sa politique culturelle sur ces 4 enjeux stratégiques :**

- **Instaurer une gouvernance culturelle cohérente, respectueuse et participative**
- **Mettre la culture au centre de la vie quotidienne**
- **Réenchanter le territoire dans toute sa diversité**
- **Favoriser une jeunesse engagée et épanouie grâce à la culture et à l'éducation**

La majorité développera une programmation culturelle diversifiée, inclusive, accessible, adaptée à toutes les générations et à tous les publics

La majorité soutiendra dans la mesure des moyens les autres infrastructurelles culturelles à Schaerbeek en renforçant les concertations et collaborations pour garantir une offre diversifiée et accessible, ouverte à tous les publics et dans tous les quartiers via une coordination active en faisant la promotion de leurs activités via l'agenda du Schaerbeek Info et du site communal

Elle renforcera les partenariats et collaborations entre les services culture francophone et néerlandophone

Elle soutiendra les artistes schaerbeekoïses dans leur diversité :

- en organisant des projets bicommunautaires comme le parcours d'artistes (ART1030) et MUZIK1030 ;
- en systématisant et structurant, le cas échéant, les appels à projet pour les subsides ;
- en donnant accès au Schaerbeek Info et au site 1030.be pour l'information des expositions et autres activités ouvertes au public.

Elle démocratisera la culture :

- en valorisant la diversité culturelle ;
- en renforçant la médiation culturelle pour rendre accessible la culture à tous et aux publics les plus vulnérables ;
- en faisant mieux connaître l'article 27 et le Paspartoe ;
- en incluant des performances artistiques dans les événements communaux.

Elle renforcera le lien entre culture et éducation :

- en rendant les infrastructures culturelles communales gratuites pour les élèves ;
- en encourageant les activités culturelles dans les écoles et avec les écoles ainsi que dans les Maisons de jeunes ;
- en multipliant les initiatives des bibliothèques dans le soutien à la réussite scolaire ;
- en développant les partenariats entre écoles, institutions culturelles et associations locales ;
- en soutenant les enseignants et les artistes par des formations pour intégrer la culture et la création artistique dans les cours.

Elle valorisera les étudiants de trois académies : Académie intercommunale de musique St-Josse-Schaerbeek, multidisciplinaire, et Académie de musique instrumentale de Schaerbeek) et de Muziekacademie J.H. Fiocco.

Elle renforcera le lien entre patrimoine, culture et initiatives citoyennes :

- en mettant en valeur le patrimoine et l'histoire locale,
- en protégeant et valorisant la collection artistique communale,
- en soutenant les associations actives dans la valorisation du patrimoine.

La majorité soutiendra le folklore et le patrimoine immatériel schaarbeekoïse. Le Scharnaval sera redynamisé en lui donnant une place plus locale.

#### 4.8. Bien-être animal

**Depuis plusieurs années, le Bien-être de la Personne animale est devenu un enjeu prioritaire au sein de notre société. En outre, la nécessité d'améliorer et d'harmoniser la cohabitation entre espèces animales sauvages et citoyens en milieu urbain devient centrale.**

**La majorité poursuivra donc une politique du bien-être de la personne animale proactive et ambitieuse afin de répondre aux nombreux enjeux que pose cette thématique et rencontrer le nouveau cadre législatif en la matière.**

La commune continuera à informer et sensibiliser le grand public aux enjeux du bien-être des animaux dès le plus jeune âge et accompagner les propriétaires d'animaux. Elle poursuivra sa collaboration étroite avec le conseil consultatif du bien-être animal et les autres acteurs partenaires de la Commune.

La politique d'identification des chiens et des chats domestiques sera poursuivie.

La politique de stérilisation des chats errants et domestiques sera poursuivie et renforcée pour limiter les populations non contrôlées.

La majorité finalisera la création d'un crématorium animalier pour offrir une sépulture digne aux animaux de compagnie et soutenir les propriétaires dans ces moments délicats.

La majorité poursuivra le développement d'espaces et d'infrastructures spécifiques au sein de l'espace public favorisant la cohabitation entre animaux et citoyens en milieu urbain (aires de liberté pour chiens, canisites, abreuvoirs, etc.).

## 5. Une commune responsable

### 5.1. Participation citoyenne

La majorité est consciente que la participation citoyenne doit être un pilier de la gouvernance locale. Elle souhaite au cours de cette législature, bâtir un projet à l'écoute de ses habitants.

La majorité souscrit à la méthodologie développée par le coordinateur en participation citoyenne et définira une ligne de conduite permettant de définir pour chaque type de décision le niveau de participation souhaitable, allant à minima de l'information jusqu'au dialogue, à la co-construction et à la co-décision.

La commune mettra en place un panel de citoyens, permanent/provisoire, tirés au sort pour évaluer les grands projets communaux, avec un suivi transparent des recommandations. Une attention particulière sera portée à la représentativité de ce panel et à la correcte information de celui-ci afin de mener ses missions.

Plusieurs conseils consultatifs spécifiques (enfants, commerçants, ...) seront créés ou réactivés.

La majorité étudiera la possibilité de réinstaurer une fonction « Réseau sociaux » afin d'informer, de modérer, de répondre aux interpellations des citoyens sur les réseaux sociaux comme ce fût le cas avec le projet « Achille Colignon ».

La commune améliorera l'accessibilité et la compréhension des documents tels que le budget, les comptes rendus du Conseil communal, ...

La Commune collaborera avec des associations ou services d'interprétariat social pour les premiers contacts avec les publics maîtrisant peu un des langues régionales.

Des projets de budgets participatifs ou citoyen seront maintenus ou développés dans le cadre des programmes de rénovation urbaine ou d'actions spécifiques telles que la mise en œuvre du plan climat.

La majorité souhaite permettre au conseil communal de se tenir dans le calme et organisera à bon escient la police de celui-ci.

## 5.2. Etat civil, population et accueil de la population

La majorité s'engage à ce que le service état civil-population soit une administration qui réponde au mieux aux besoins et attentes de tous les citoyens.

Elle s'engage à simplifier les démarches administratives et supprimer au maximum les difficultés y liées.

La majorité envisagera la poursuite de la décentralisation des services dans les différents quartiers afin que ceux-ci puissent être rendus au plus proche du citoyen.

Elle veillera à évaluer les horaires d'ouverture des services et envisagera de les adapter si nécessaire afin de permettre à chacun de s'y rendre sans difficultés.

Les prises de rendez-vous seront poursuivies tout comme la possibilité d'être reçu sans rendez-vous.

La majorité veillera à un accompagnement adapté pour les personnes porteuses de handicaps, fragilisées ou seniors. (Rendez-vous, absence de files, accompagnement, bornes adaptées, accueil en langue des signes...) Dans ce but, elle veillera à la formation continue des agents à ces problématiques.

La majorité s'engage à ce que la qualité des services, l'écoute du citoyen et la diminution des délais soit une réalité.

La majorité veillera à développer au maximum les services en ligne 24/24, afin de permettre au citoyen qui le souhaite de ne pas devoir se déplacer.

La majorité étudiera la création d'un outil permettant le suivi des demandes en temps réel.

Elle veillera aussi à ce que tous les services puissent être rendus indifféremment en présentiel au guichet et qu'un contact physique et humain puisse exister, sans obligation de numérique.

La majorité s'engage à développer la centrale téléphonique et l'accueil afin d'accueillir les citoyens dans toutes ses démarches administratives et demandes et les orienter au mieux vers les services compétents.

### 5.3. Finances, simplification administrative et gestion communale

**La majorité s'inscrit dans une perspective d'équilibre budgétaire, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, dans le respect de la trajectoire budgétaire définie conjointement avec la tutelle régionale, pour garantir la soutenabilité sur le long terme des politiques communales orientées vers le citoyen. Elle veillera à appliquer le plan de gestion 2024-2026 et à l'actualiser par triennat.**

Une culture financière transversale : la commune s'inscrira dans la gestion dynamique de la masse salariale, en garantissant la qualité du service rendu.

La majorité maintiendra une capacité d'investissement afin de rencontrer les besoins en équipements et infrastructures de la commune. Un plan global d'investissement (anticipant les frais de fonctionnement liés à chaque investissement) sera réalisé afin d'assurer la prévisibilité et la gestion rigoureuse de ses moyens, tout en priorisant les investissements qui permettent de réduire les coûts récurrents (loyer, énergie, etc.).

La majorité s'inscrit dans le principe général du « stop fiscal » : c'est à dire ne pas augmenter la fiscalité additionnelle locale.

Selon les possibilités budgétaires, les primes communales be.home seront majorées.

La majorité renforcera la communication sur l'existence et l'accompagnement sur l'obtention de la prime d'accompagnement social.

La majorité s'engage pour une fiscalité progressive et juste.

La majorité s'engage vers une fiscalité différenciée. La commune examinera l'intégration, en accord avec les services régionaux, dans le Précompte Immobilier les taxes communales sur les surfaces de bureaux d'une part et les taxes sur les surfaces commerciales d'autre part (et ainsi supprimer ces taxes communales).

La majorité responsabilisera l'utilisateur en l'invitant, le cas échéant et lorsque la qualité du service rendu est assurée, à supporter la charge du financement des services spécifiques demandés (redevances), tout en veillant à garantir une juste solidarité à l'égard des publics précarisés.

L'instrument fiscal pourra être utilisé à des fins dissuasives de comportements ou actes malveillants, anti-sociaux ou contraire à l'intérêt général.

En veillant au respect du principe de justice sociale, la commune veillera à moderniser continûment ses réglementations fiscales pour en améliorer l'efficacité (en réduire la charge administrative tant pour le contribuable que pour les services communaux) et le rendement ; les taux seront automatiquement indexés. Les exceptions seront réduites au strict minimum.

La commune veillera à la meilleure perception des recettes en privilégiant une approche humaine et sans recours systématique aux huissiers de justice.

La majorité soutiendra l'évaluation continue des politiques publiques mises en place en menant régulièrement des analyses coûts-bénéfices, des évaluations d'efficacité des programmes publics et des audits des dépenses afin d'améliorer la gestion des dépenses publiques. Elle recourra, le cas échéant, à des formules de gestion partagée avec d'autres pouvoirs lorsque cette solution sera plus optimale.

La majorité s'inscrira dans une logique de partenariat actif avec les autres niveaux de pouvoir afin de répartir correctement la tâche des services publics au bénéfice des schaarbeekoïses. Elle sollicitera la juste solidarité des autres niveaux de pouvoir comme sa situation sociale le justifie.

La majorité continuera de demander le bénéfice d'une plus grande solidarité fédérale et régionale pour faire face à ses difficultés propres afin de bénéficier de moyens équivalents aux entités locales comparables. La commune défendra une juste part des aides et subsides des autorités supérieures pour toutes ses politiques (prévention, sécurité, aide sociale, sports, culture, etc.).

## 5.4. Gouvernance

**La majorité s'engage à placer la gouvernance communale au cœur de son projet afin de soutenir le développement d'une administration exemplaire et inspirante, avec une attention particulière portée à la qualité du service rendu aux citoyens. Une orientation usager sera déployée, en particulier à l'égard des publics en difficulté. Des enquêtes de satisfaction des usagers seront organisées de manière systématique.**

La majorité veillera à une stricte application des principes d'égalité de traitement des demandes.

La majorité veillera à ne pas développer ou maintenir des services communaux qui assurent les mêmes missions que d'autres niveaux de pouvoir ou qui représentent des doublons internes au sein des services communaux au sens large. Les structures communales seront simplifiées pour une meilleure lisibilité par le citoyen sur base du principe clair : « pour chaque mission publique, un seul opérateur public ».

La majorité veillera à l'application intègre des différentes réglementations sur base des principes d'égalité et d'équité.

La majorité veillera à l'accueil de tous les publics, s'organisera en conséquence et sans aucune discrimination.

Le développement de solutions numérisées ne peut se faire au détriment de l'universalité de l'accueil et de l'accès aux services. La majorité garantira à la fois le maintien et l'optimisation de l'offre de service de guichets physiques ainsi que le développement de l'offre numérique. L'accueil sera de qualité, les citoyens devront y recevoir une réponse claire et précise. La prise de rendez-vous sera facilitée tant par voie téléphonique, qu'au guichet.

Un partenariat avec le tissu associatif actif dans la lutte pour l'inclusion numérique sera développé afin de lutter activement contre les inégalités numériques.

Elle mènera une évaluation permanente de l'accessibilité et la qualité du service rendu de tous les services et veillera à les adapter.

Elle veillera à simplifier les démarches administratives, à appliquer le principe « only once » et à garantir, aussi directement que possible, un accès automatique aux droits.

En termes de communication, le principe du FALC (Facile à lire et à comprendre) sera appliqué pour les différents moyens de communication (site, Schaerbeek Info, réseaux sociaux, ...) afin de simplifier les informations disponibles et améliorer leur accessibilité.

Le Schaerbeek Info sera maintenu dans une optique d'information de proximité, de qualité et de neutralité politique. Il sera continuellement évalué et amélioré de manière continue.

Elle mènera une politique active de lutte contre toutes les formes de discriminations et, pour ce faire, elle appliquera un principe de neutralité publique du service.

Elle veillera à l'exemplarité des élus politiques. Un Code d'éthique et de déontologie ambitieux et une commission d'éthique seront mis en place.

Elle désignera un Président du Conseil communal qui ne soit pas un membre du Collège.

Dans le cadre de la gestion des subsides, la majorité organisera de manière systématique des appels à projets afin de garantir la transparence et l'équité dans l'utilisation des deniers publics. Un nouveau règlement de subsides sera rédigé à ce sujet. La majorité veillera à un traitement administratif simplifié.

La majorité s'engage à aider les citoyens dans leur difficultés administratives et se rendre le cas échéant chez eux, pour répondre aux besoins des aînés ou des personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer. Cette possibilité sera étendue pour tous les documents.

Une attention particulière sera donnée aux évènements mettant à l'honneur les citoyens dans les diverses étapes de leur vie (noces d'or, centenaires, plus de 60a à Schaerbeek, acquisition de la nationalité, nouveaux habitants...) ainsi qu'aux cérémonies liées aux actes d'état civil (mariage, cohabitation).

La possibilité d'effectuer des cérémonies de manière plus festive ou en d'autres lieux qu'à la maison communale sera examinée et mise sur pieds.

Un pack d'accueil sera donné aux nouveaux habitants pour leur donner toutes les informations utiles.

La modernisation et l'entretien du cimetière sera poursuivie.

La majorité s'engage également à mettre à disposition du cimetière multiconfessionnel les 3 parcelles supplémentaires identifiées sur son territoire et sera porteuse d'un message clair à destination des autorités régionales pour qu'une solution durable soit trouvée dans une logique de solidarité intercommunale.

## 5.5. Ressources humaines

**Consciente de l'importance du personnel communal, véritable capital humain de la Commune lui permettant de mener à bien ses missions et de garantir un service de qualité aux citoyens, la majorité a l'ambition de soutenir une politique des ressources humaines qui réponde aux différents défis actuels : une administration qui développe les talents, la compétence et la motivation de chaque agent.**

**Le bien-être au travail, l'égalité des chances et la non-discrimination sont les pierres angulaires de la politique de gestion des ressources humaines menée par cette majorité.**

**La majorité veillera à garantir l'exercice juste, effectif et efficace des missions obligatoires de service public confiées à la commune (au sens large) et à produire des services publics locaux qualitatifs et accessibles à tous au meilleur coût.**

Dans ce cadre, la majorité veillera à ce que le personnel communal soit valorisé et respecté dans ses missions de service public. Un travail collaboratif sera mis en place afin de définir et communiquer sur les missions et les valeurs de l'administration, s'appuyant sur les initiatives et expériences du passé.

La majorité garantira des procédures transparentes et sans intervention politique d'accès à la fonction publique.

La majorité garantira une publicité suffisante des offres d'emploi communales sera assurée pour attirer les talents locaux, aussi via Schaerbeek Info et le site web de la commune.

Le personnel communal et la police locale poursuivra les politiques identifiées dans son plan de diversité.

Afin de garantir un service optimal au public ainsi qu'une bonne cohésion d'équipe, la présence dans les services sera améliorée. Une gestion rigoureuse de l'absentéisme sera ainsi déployée et le télétravail sera ajusté aux besoins du service.

Une culture partagée de management à tous les niveaux de l'administration sera plébiscitée en mettant en œuvre un plan continu de formation des managers avec une attention particulière aux formations, à la gestion d'équipe et à l'accompagnement dans les nouveaux modes de travail (télétravail, etc.). Les capacités managériales seront évaluées systématiquement avant toute attribution de fonction managériale.

La formation continue qualitative et adaptée aux besoins avec une attention particulière à l'inclusion numérique des agents sera plébiscitée. La majorité inscrira ainsi l'évolution des équipes dans un cycle de développement des compétences en intégrant les résultats des évaluations dans des plans de développement individualisés. Le partage de connaissances et de compétences internes sera valorisé.

Afin de valoriser l'investissement de chacun et la qualité des résultats, la majorité veillera à la mise en œuvre d'une politique d'évaluation et à ce que, dans ce cadre, des objectifs SMART soient fixés aux services et, ensuite, à chaque agent.

Au besoin, des audits organisationnels seront réalisés pour améliorer le fonctionnement des services administratifs.

Le règlement de travail sera actualisé et un code de déontologie interne sera rédigé en vue de mettre en place une politique visant à promouvoir les comportements vertueux.

La majorité évaluera et définira en début de mandature sa politique de staturisation et d'engagements de contractuels sur base de critères juridiques, budgétaires et d'attractivité de la fonction.